

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Gard

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AUJARGUES  
du mercredi 13 novembre 2024**

**Membres afférents : 13****Membres en exercice : 13****Membres présents : 8**

**L'an deux mil vingt-quatre, le treize du mois de novembre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aujargues, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHLUDA Bernard, Maire.**

**Présents :** Messieurs BASTID Morgan, CHLUDA Bernard, GUILHAUME Daniel, LESCOFFIER Luc, REVERDY Bertrand, Mesdames LE HINGRAT Emmanuelle, TARLET-TSITSICHVILI Danièle, VERVOITTE Martine.

**Procurations :** Monsieur LAVEILLE Roland à Monsieur GUILHAUME Daniel, Madame BOTELLA Morgane à Monsieur REVERDY Bertrand, Madame KESSLER Marilyne à Madame LE HINGRAT Emmanuelle, Madame POULET-GUERIN Marie-Claude à Madame VERVOITTE Martine

**Absents :** Madame CAZAURANG Véronique

**Date de convocation****30/10/2024****Date d'affichage****04/11/2024**

**Secrétaire de séance : Emmanuelle LE HINGRAT**

**Décisions modificatives budgétaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des modifications budgétaires pour le budget M57 de la commune afin de solder la facture de dissimulation du réseaux électriques de la RD105 Avenue des Cévennes auprès de Territoire d'Énergie (SMEG) :

<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Article 2128	-264€
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	Article 2041582 Bâtiment et installations	+264€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** les modifications budgétaires proposées, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

**Convention d'assistance pour la rédaction des RPQS 2024, 2025 et 2026 du service  
d'assainissement des eaux usées**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de convention avec le cabinet Alter-Amo Conseils pour un ensemble de prestations intellectuelles nécessaires pour l'établissement du Rapport relatif au Prix et à la Qualité de Service (RPQS) d'assainissement des eaux usées de la commune. Il précise que cette mission fera l'objet d'une rémunération globale et forfaitaire annuelle de 1 500.00 € HT, soit 1 800 € TTC, rémunération non révisable. La convention aura une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois soit une durée maximum de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve **à l'unanimité** la présente convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

### **Convention d'adhésion au service de paie à façon du CDG de la Fonction Publique territoriale du Gard**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard propose un service facultatif de paie à façon pour les collectivités territoriales et établissements publics. Cette mission a pour objectif d'aider les collectivités dans les travaux liés à la confection des paies (rémunérations et indemnités).

Dans ce cadre le service réalise l'ensemble des opérations liées à la paie des agents et des élus de la collectivité dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les modalités d'exécution de ce service sont précisées dans la convention jointe au présent rapport avec le détail des prestations assurées précisé dans son annexe 1 et les tarifs appliqués, en vigueur tels qu'adoptés par le conseil d'administration du centre de gestion en date du 19 septembre 2024, précisés dans son annexe 2.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter le service de paie à façon du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale du Gard pour les prestations proposées et d'autoriser le Monsieur le Maire à signer la convention correspondante dont le texte est soumis aux conseillers.

Le Conseil Municipal, Le rapport de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer au service de paie à façon du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard
- D'approuver la convention d'adhésion au service de paie à façon telle que jointe en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les actes qui en découlent.
- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

### **Rénovation du Monuments aux Morts : Demande de subvention auprès du service Départemental de l'Office National des anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le monument aux morts de la commune érigé dans les années 1920 et inauguré le 3 juin 1923, a subi les effets du temps et nécessite une rénovation afin de lui redonner tout son éclat.

Un devis a été établi par l'entreprise CRV Patrimoine spécialisée dans la rénovation et la restauration de bâtiments anciens pour un montant de 6756,88 euros.

La rénovation consisterait en la réalisation d'un hydrogommage, d'un nettoyage au fongicide, la réparation des petites épaufrures et la réalisation d'un badigeon à la chaux.

Afin de financer ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter dans le cadre de France Ruralités une subvention pour l'entretien des monuments aux morts de 50% de la dépense soit 3378 euros auprès du service départemental de l'Office National des anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG).

Après délibération, le Conseil Municipal décide à la majorité de procéder à la rénovation du Monument aux Morts et de solliciter une subvention de 3378 euros auprès du service départemental de l'Office National des anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONaCVG).

Votes pour : 9

Vote contre : 1 Monsieur REVERDY Bertrand

Absentions : 2 Monsieur GUILHAUME Daniel et Madame BOTELLA Morgane

### **Désignation d'un délégué au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de VILLEVIEILLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour des raisons personnelles, Mme Marie-Claude Poulet a démissionné de son poste de délégué au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Villevieille.

Il convient donc de désigner un nouveau délégué pour la remplacer au sein du SIAEP.

Mr Roland LAVEILLE est désigné à l'unanimité comme délégué de la commune d'Aujargues au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Villevieille.

### **Convention avec la commune de Souvignargues pour la mise à disposition d'un agent contractuel des services techniques un jour par semaine**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal :

La commune de Souvignargues a contacté la commune d'Aujargues afin d'envisager la mise à disposition d'un agent des services techniques d'Aujargues un jour par semaine.

Après avoir rencontré les agents des services techniques et avoir recueilli leur accord, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de convention.

La convention prévoit la mise à disposition un jour par semaine, le mardi, de Cécile Mira, agent contractuel. La convention est d'une durée de un an (renouvelable trois fois maximum). Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La commune de Souvignargues remboursera à la commune d'Aujargues le montant de la rémunération et des charges sociales de Cécile Mira. Compte tenu des vacances et jours fériés, il est prévu 45 jours par an. Le tarif prévu par journée est de 150 €, soit 6750 € par an, soit 562,50 € par mois à payer à chaque fin de mois. Le montant sera revu en fonction de l'augmentation des indices et des charges ainsi que de l'évolution administrative de l'agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 19h25  
Délibérations adressées en Préfecture via ACTES le 14/11/2024  
Délibérations réceptionnées par la Préfecture via ACTES le 14/11/2024  
Publication le, Procès-verbal affiché en mairie le 15/11/2024

\*\*\*\*\*